

**Délibération n° 2022-322**  
**Conseil d'administration**  
**Séance du 4 février 2022**

**POINT N° 2 : Approbation du procès-verbal du 17 décembre 2021**

**Visa :**

Vu le code de l'éducation,  
Vu les statuts de l'Université Paris XIII, dénommée USPN  
Vu la date d'élection du président de l'université  
Vu la date d'élection de la vice-présidente du CA  
Vu les documents présentés au Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Sorbonne Paris Nord approuvent le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2021, tel qu'annexé à la présente délibération.

**Votants présents ou représentés :29**

Pour : 29

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord

